



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP/MED IG.27/2/Rev.1



Plan d'action pour
la Méditerranée
**Convention de
Barcelone**

27 novembre 2025

Français

Original : anglais

24^{ème} réunion des Parties contractantes à la
Convention pour la protection du milieu marin et du littoral
de la Méditerranée et à ses protocoles

Le Caire, Égypte, 2-5 décembre 2025

Point 2 de l'ordre du jour : Questions organisationnelles

Ordre du jour provisoire annoté

Pour des raisons environnementales et d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité d'exemplaires. Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions et de s'abstenir d'en demander d'autres.

PNUE/PAM
Athènes, 2025

Ordre du jour provisoire annoté

Introduction

1. A l'aimable invitation du gouvernement de l'Égypte, et conformément à la décision de la 23^{ème} réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) et à ses Protocoles (Portorož, Slovénie, 5-8 décembre 2023), la 24^{ème} réunion des Parties contractantes (COP24) se tiendra au Caire, en Égypte, du 2 au 5 décembre 2025.
2. Au titre de l'Article 18 du Règlement intérieur de la Convention de Barcelone, la réunion a pour objet d'examiner les progrès réalisés au cours de l'exercice biennal 2024-2025 par le système du Plan d'action pour Méditerranée – Convention de Barcelone et de prendre des décisions concernant un certain nombre de questions importantes, notamment le Programme de travail et le budget pour 2026–2027. Une session ministérielle est également envisagée le 4 décembre 2025.
3. Les annotations ci-dessous à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour aider la réunion dans ses délibérations.
4. Suivant la pratique habituelle, la session d'ouverture sera précédée d'une réunion informelle des Chefs de délégations à 9 heures.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

5. La réunion s'ouvrira le mardi 2 décembre 2025 à 10 heures par M. Mitja Bricelj, Président du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses protocoles.
6. Des déclarations d'ouverture seront prononcées par :
 - a) M. Mitja Bricelj, Président du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles, Ministère des Ressources naturelles et de l'Aménagement du territoire de la Slovénie ;
 - b) S.E. Mme Manal Awad Mikhail, Ministre du Développement local et Ministre par intérim de l'Environnement de l'Égypte ;
 - c) M. Alberto Pacheco Capella, chef de section du Programme des mers régionales, Division des écosystèmes, au nom de la Directrice exécutive du PNUE ;
 - d) Mme Tatjana Hema, Coordonnatrice, PNUE/PAM – Convention de Barcelone.

Point 2 de l'ordre du jour : Questions organisationnelles

Documents de travail : UNEP/MED IG.27/I, 27/2

Document d'information : UNEP/MED IG.27/Inf.1/Rev.1

2.1 Règlement intérieur

7. Les Règles de procédure pour les Réunions et les conférences des Parties contractantes à la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles s'appliqueront à cette réunion.

2.2 Election du Bureau

8. Sujette aux Règles de procédure, la réunion élira les membres du Bureau parmi les représentants des Parties contractantes, composé d'un Président, de quatre vice-présidents et d'un Rapporteur. Il convient de rappeler que le « *principe de répartition géographique équitable doit être observé* » (Article 19 de la Convention de Barcelone).

2.3 Adoption de l'ordre du jour

9. L'ordre du jour provisoire de la COP24, convenu lors de la réunion des Points focaux PAM (Athènes, Grèce, 16-19 septembre 2025), figure dans le document UNEP/MED IG.27/1 et est annoté dans le présent document.

10. Sous réserve des Règles de procédure visées au paragraphe 2.1, la réunion peut souhaiter adopter l'ordre du jour et le calendrier figurant en Annexe du présent document et modifier le cas échéant.

2.4 Organisation des travaux

- a) Il est proposé que la réunion se tienne tous les jours de 10 h à 13 h et de 15 h à 18 h les 2 et 4 décembre, de 9 h 30 à 12 h 30, et le 3 décembre, de 14 h 30 à 17 h 30 sous réserve des ajustements nécessaires.
- b) Il est attendu que la réunion aborde tous les points à l'ordre du jour au cours des sessions prévues à cet effet.
- c) Aucune session n'est prévue le matin du dernier jour, à savoir le 5 décembre 2025, afin de permettre la préparation du Rapport de la réunion. Il est proposé que la session de l'après-midi débute à 16 heures et que la clôture de la réunion ait lieu à 19 heures après l'adoption du Rapport, y compris les Décisions.
- d) Conformément à l'Article 24 du Règlement intérieur, la réunion peut envisager d'établir les comités et autres groupes de travail nécessaires à la conduite de ses travaux. Conformément à la Décision IG.21/13 (Annexe II), « un Groupe de contact sur le budget devrait être mis en place lors des COP afin de faciliter une discussion éclairée entre les Parties sur le budget, en tenant compte des projets de décisions ainsi que de l'état des contributions et des engagements au cours du biennium en cours ». Sur la base de la pratique bien établie et à la suite des discussions lors de la Réunion des Points Focaux du PAM, il est également prévu de créer un groupe de travail informel chargé de préparer le projet de Déclaration ministérielle du Caire, sous la direction de l'Égypte en tant que pays hôte de la COP24, pour examen par la plénière et adoption lors de la session ministérielle de la COP24.
- e) La réunion comprendra une session ministérielle le jeudi 4 décembre 2025. Cette session ministérielle portera sur le thème « Une économie bleue durable pour une Méditerranée résiliente et en bonne santé ».
- f) Une interprétation simultanée en arabe, anglais, français et espagnol sera assurée lors de toutes les sessions plénières tout au long de la réunion.

2.5 Vérification des pouvoirs

11. L'article 18 des règles de procédure stipule que chaque Partie contractante est représentée par un représentant accrédité, qui peut être accompagné des suppléants et conseillers qu'elle juge nécessaires.

12. L'article 19 stipule que les pouvoirs des représentants et les noms des suppléants sont communiqués par les Parties contractantes avant la session d'ouverture de la réunion à laquelle ces représentants doivent assister. Il prévoit également que le Bureau examine les pouvoirs des représentants et soumette son rapport à la réunion.

13. Les détails concernant la communication des pouvoirs conformément aux Règles de procédure susmentionnées ont été fournis aux Parties contractantes par la Directrice exécutive du PNUE en même temps que l'invitation à la COP24.

Point 3 de l'ordre du jour : Décisions thématiques

Documents de travail : UNEP/MED IG.27/4/Rev.1-IG.27/16

Documents d'information : UNEP/MED IG.27/Inf. 3, 5, 6, 7, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19, 20, 21, 22

14. Au titre de ce point à l'ordre du jour, la réunion examinera l'éventuelle adoption d'un certain nombre de projets de décisions revus par la Réunion des Points focaux du PAM (Athènes, Grèce, du 16 au 19 septembre 2025), et portant sur des questions spécifiques liées à la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles et incluant les documents stratégiques et de programmation.

15. La Coordinatrice du PNUE/PAM présentera brièvement chaque projet de décision en soulignant en particulier les principaux points soulevés lors de la Réunion des Points focaux PAM (Athènes, Grèce, 16-19 septembre 2025).

16. En ce qui concerne la Décision IG.27/1 relative au respect des obligations et à la présentation des rapports, la/le Président(e) du Comité de respect des obligations présentera ladite décision. La Coordinatrice présentera la décision ainsi que ses annexes I, IV et V, tandis que la Présidente du Comité de respect des obligations présentera son annexe II relative au rapport d'activités du Comité de respect des obligations pour le biennium 2024-2025 et son annexe III relative au programme de travail du Comité pour le biennium 2026-2027.

17. En ce qui concerne la Décision IG.27/4 relative à la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) 2026-2035, la Coordinatrice présentera la décision ainsi que son annexe, conjointement avec le Président de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD).

18. La réunion peut souhaiter examiner et adopter les projets de décision ci-après au titre de ce point de l'ordre du jour :

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre de décision</i>	<i>Numéro du document de travail</i>
<i>Décision IG.27/1</i>	Respect des obligations et rapports	UNEP/MED IG.27/4/Rev.1
<i>Décision IG.27/2</i>	Gouvernance	UNEP/MED IG.27/5
<i>Décision IG.27/3</i>	Format de rapport pour la mise en œuvre des Articles 6, 7, 11, et 15 du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre (Protocole LBS)	UNEP/MED IG.27/6
<i>Décision IG.27/4</i>	Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2026-2035	UNEP/MED IG.27/7
<i>Décision IG.27/5</i>	Cadre régional d'adaptation au changement climatique pour les zones marines et côtières méditerranéennes	UNEP/MED IG.27/8
<i>Décision IG.27/6</i>	Politique de l'approche écosystémique (EcAp), feuille de route et programme intégré de surveillance améliorés et évaluation pour la mer et le littoral méditerranéens (IMAP)	UNEP/MED IG.27/9
<i>Décision IG.27/7</i>	Amendements aux « Critères communs pour proposer des amendements aux annexes II et III du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée » et propositions d'amendement des annexes II et III du Protocole ASP/DB	UNEP/MED IG.27/10

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre de décision</i>	<i>Numéro du document de travail</i>
<i>Décision IG.27/8</i>	Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM), stratégies et plans d'action au titre du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée, y compris le SAPBIO post-2020	UNEP/MED IG.27/11
<i>Décision IG.27/9</i>	Mandat du Centre d'activités régionales sur le changement climatique et termes de référence de ses points focaux	UNEP/MED IG.27/12
<i>Décision IG.27/10</i>	Études d'évaluation : Résumé à l'intention des décideurs (RID) du rapport spécial du MedECC sur les interactions eau-énergie-alimentation-écosystèmes (WEFE) dans le bassin méditerranéen (MedECC Special WEFE Report)	UNEP/MED IG.27/13
<i>Décision IG.27/11</i>	Pollution marine par les navires : révision des termes de référence du Réseau méditerranéen des responsables de l'application des lois relatif à la Convention MARPOL en mer Méditerranée (MENELAS) et feuille de route pour la transition vers un transport maritime à faibles émissions de carbone en mer Méditerranée	UNEP/MED IG.27/14
<i>Décision IG.27/12</i>	Plan d'action offshore pour la Méditerranée 2026-2035 dans le cadre du Protocole offshore.	UNEP/MED IG.27/15
<i>Décision IG.27/13</i>	Mise en œuvre des plans d'action nationaux (PANs) actualisés, contenant des mesures et des calendriers pour leur mise en œuvre	UNEP/MED IG.27/16

Point 4 de l'ordre du jour : Décision sur le Programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2026 – 2027

Document de travail : UNEP/MED IG.27/17 ; UNEP/MED IG.27/17/Corr.1

Documents d'information : UNEP/MED IG.27/Inf.4, 8

19. La Coordinatrice du PNUE/PAM présentera le Programme de travail et budget proposés pour 2026-2027, y compris les budgets, ainsi que les modifications introduites à la suite des discussions tenues lors de la Réunion des Points Focaux du PAM (Athènes, Grèce, du 16 au 19 septembre 2025).

20. La réunion peut souhaiter examiner et adopter le projet de décision pertinent au titre de ce point de l'ordre du jour, à la suite du rapport du Groupe de contact sur le budget mentionné au point 2.4 (d) de l'ordre du jour ci-dessus.

<i>Numéro de décision</i>	<i>Titre de décision</i>	<i>Numéro du document de travail</i>
<i>Décision IG.27/14</i>	Programme de travail et budget 2026 – 2027	UNEP/MED IG.27/17 UNEP/MED IG.27/17/Corr.1

Point 5 de l'ordre du jour : Session ministérielle

5.1 Ouverture de la session

21. Les déclarations seront prononcées comme suit :
- a) Allocution de bienvenue et remarques introductives de S.E. Mme Manal Awad Mikhail, Ministre du Développement local et ministre de l'Environnement par intérim de l'Égypte ;
 - b) Allocution de bienvenue de Mme Susan Gardner, directrice de la Division des écosystèmes du PNUE, représentant la directrice exécutive du PNUE ;
 - c) Discours principal de l'Ambassadeur Peter Thomson, Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l'océan.

5.2 Rapport sur les activités menées dans le cadre du PNUE/PAM depuis la 23ème Réunion des Parties contractantes (COP23)

Documents de travail : UNEP/MED IG.27/3, IG.27/18

Documents d'information : UNEP/MED IG.27/Inf. 3-7, 9, 10, 12-22

22. La réunion est saisie des documents UNEP/MED IG.27/3 intitulé « Rapport sur l'état d'avancement des activités menées au cours de l'exercice biennal 2024 – 2025 » et UNEP/MED IG.27/18 intitulé « Relevé des comptes pour l'exercice financier, conformément à la procédure 5.2 du règlement financier et des règles de gestion financière pour les fonds de la Convention de Barcelone ».
23. La Coordinatrice du PNUE/PAM présentera ces trois documents en soulignant les principales réalisations ainsi que les défis rencontrés au cours de l'exercice biennal précédant en ce qui concerne la mise en œuvre du programme de travail.
24. La réunion peut souhaiter commenter, le cas échéant, les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme de travail et du budget adoptés par la COP 23.

5.3 Session interactive de révision des politiques ministérielles

Document de travail : UNEP/MED IG.27/19

Documents d'information : UNEP/MED IG.27/Inf.14, 17

25. En vue de faciliter le débat lors de la session ministérielle, la réunion est saisie du document UNEP/MED IG.27/19 « Note d'information pour la session ministérielle de la COP24 ».
26. Les ministres et chefs de délégation seront invités à intervenir sur les thèmes présentés dans le document d'information UNEP/MED IG.27/19. Une table ronde en lien avec les thèmes de la session est également envisagée.
27. Des informations supplémentaires concernant la session ministérielle seront communiquées ultérieurement.

5.4 Prix de la ville méditerranéenne durable d'Istanbul 2024–2025

28. La cinquième édition du « Prix Istanbul de la ville respectueuse de l'environnement » (Istanbul Environment Friendly City Award), mis en place par la Décision IG.22/19 et adopté lors de la COP 19 (Athènes, Grèce, 9-12 février 2016), sera décerné à la ville côtière méditerranéenne gagnante par le Président du Bureau et la Coordinatrice du PNUE/PAM.

5.5 Déclaration ministérielle du Caire

Document de travail : UNEP/MED IG.27/20

Document d'information : UNEP/MED IG.27/Inf.11

29. La réunion est saisie du document UNEP/MED IG.27/20 « Projet de déclaration ministérielle du Caire », qui sera présenté par le représentant de l'Égypte en tant que pays hôte, ayant dirigé le processus de son élaboration.

30. Les ministres et chefs de délégation seront invités à discuter et à adopter la Déclaration ministérielle du Caire.

Point 6 de l'ordre du jour : Dates et lieux de la 25^{ème} réunion des Parties contractantes (COP25)

31. La réunion sera invitée à examiner les dates et le lieu de la 25^{ème} réunion des Parties contractantes qui se tiendra en 2027.

Point 7 de l'ordre du jour : Autres questions

32. Les participants seront invités à débattre d'autres questions pouvant nécessiter l'attention de la 24^e réunion des Parties contractantes ayant été soulevées et convenues lors de l'adoption de l'ordre du jour provisoire.

Point 8 de l'ordre du jour : Adoption du rapport

Document de travail : UNEP/MED IG.27/21

33. Lors de sa dernière session, la réunion sera invitée à examiner et à adopter son rapport, compris les décisions, telles que préparées par le Rapporteur.

Point 9 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

34. Le Président devrait clôturer la réunion le vendredi 5 décembre 2025 à 19 heures.

CALENDRIER

Mardi, 2 décembre 2025			
Horaire	Point de l'ordre du jour		Documents de travail
8h30 – 10h	<i>Enregistrement</i>		
9h – 10h	<i>Réunion informelle des Chefs de délégation</i>		
10h – 10h30	1. Ouverture de la réunion 2. Questions organisationnelles	Présidente du Bureau Ministre du pays hôte DE PNUE Coordonnatrice du PNUE/PAM	UNEP/MED IG.27/1; 27/2
10h30 – 11h	5.5 Déclaration ministérielle du Caire	Pays hôte Coordonnatrice du PNUE/PAM	UNEP/MED IG.27/20
11h – 12h	4. Programme de travail et budget 2026-2027	Coordonnatrice du PNUE/PAM	UNEP/MED IG.27/17 UNEP/MED IG.27/17/Corr.1
12h – 13h	3. Décisions thématiques : IG.27/1 : (Respect des obligations et rapports) IG.27/2 (Gouvernance) IG.27/3 (Format de rapport pour la mise en œuvre des Articles 6, 7, 11, et 15 du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre (Protocole LBS))	Coordonnatrice du PNUE/PAM Président du Comité de respect des obligations	UNEP/MED IG.27/4/Rev.1; 27/5; 27/6
13h – 15h	<i>Pause déjeuner et événements parallèles</i>		
15h – 18h	3. Décisions thématiques : IG.27/4 (SMDD 2026-2035) IG.27/5 (Cadre régional pour l'adaptation au changement climatique 2026–2035) IG.27/6 (Politique de l'approche écosystémique (EcAp), feuille de route et programme intégré de surveillance améliorés et évaluation pour la mer et le littoral méditerranéens (IMAP)) IG.27/7 (Amendements aux « Critères communs pour proposer des amendements aux annexes II et III du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée » et propositions d'amendement des annexes II et III du Protocole ASP/DB) IG.27/8 (Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM), stratégies et plans d'action au titre du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée, y compris le SAPBIO post-2020)	Coordonnatrice du PNUE/PAM	UNEP/MED IG.27/7-27/11

Mercredi, 3 décembre 2025			
09:30h – 12:00	3. Décisions thématiques : IG.27/9 (Mandat du Centre d'activités régionales sur le changement climatique et termes de référence de ses points focaux) IG.27/10 (Études d'évaluation : Résumé à l'intention des décideurs (RID) du rapport spécial du MedECC sur les interactions eau-énergie-alimentation-écosystèmes (WEFE) dans le bassin méditerranéen (MedECC Special WEFE Report)) IG.27/11 (Pollution marine par les navires) IG.27/12 (Plan d'action offshore pour la Méditerranée 2026-2035 actualisé dans le cadre du Protocole offshore) IG.27/13 (Mise en œuvre des plans d'action nationaux (PANs) actualisés, contenant des mesures et des calendriers pour leur mise en œuvre)	Coordonnatrice du PNUE/PAM	UNEP/MED IG.26/12-26/16
12:00 – 12:30	5.5 Déclaration ministérielle du Caire	Pays hôte Coordonnatrice du PNUE/PAM	UNEP/MED IG.27/20
12:30 – 14:30	<i>Pause déjeuner et événements parallèles</i>		
15:30 – 17:30	4. Programme de travail et budget 2026-2027	Président du Groupe de contact du budget Coordonnatrice du PNUE/PAM	UNEP/MED IG.27/17 UNEP/MED IG.27/17/Corr.1
Jeudi, 4 décembre 2025 Session ministérielle			
10h – 11h	5.1 Ouverture de la réunion	Ministre du pays hôte DE PNUE Directrice exécutive du PNUE Principal intervenant	
11h – 11h30	5.2 Rapport sur les activités menées dans le cadre du PNUE / PAM depuis la 23 ^e réunion des Parties contractantes (COP 23)	Coordonnatrice du PNUE/PAM	UNEP/MED IG.27/3, IG.27/18
11h30 – 13h	5.3 Session ministérielle : « Économie bleue durable pour une Méditerranée résiliente et en bonne santé »	Principal(aux) intervenant(s) Ministres/Chefs de délégation	UNEP/MED IG.27/19

13h – 15h	<i>Pause déjeuner et événements parallèles</i>		
15h – 16h30	5.3 Session ministérielle : « <i>Économie bleue durable pour une Méditerranée résiliente et en bonne santé</i> » - Suite	Ministres/Chefs de délégation	UNEP/MED IG.27/19
16h30 – 17h	5.4 Prix de la ville méditerranéenne durable d'Istanbul 2024–2025	Président du Bureau Coordonnatrice du PNUE/PAM	
17h – 18h	5.5 Déclaration ministérielle du Caire	Ministres/Chefs de délégation	UNEP/MED IG.27/20
Vendredi, 5 décembre 2025			
16h – 16h15	6. Dates et lieux de la COP25 7. Autres questions	Coordonnatrice du PNUE/PAM	
16h15 – 18h45	8. Adoption du rapport	Président du Bureau Rapporteur	UNEP/MED IG.27/21
18h45 – 19h	9. Clôture de la COP24	Président du Bureau	